

N°AR_2025_12

ARRÊTE

Le Maire de Vabre,

VU la demande de remplacement d'enseignes en date du 16 avril 2025 enregistrée sous le n°APE 081 305 25 00001 présentée par la société UMODIS représentée par Madame Christine JOUCLA demeurant 17T avenue de Mazamet 81090 LAGARRIGUE pour le magasin "VIVAL" situé 6 rue du Suquet 81330 VABRE ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L581-18 à L581-20 du Code de l'Environnement ;

VU les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du Code du Patrimoine ;

VU l'avis favorable de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 07 mai 2025.

- **Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles pour assurer la sécurité publique et préserver l'aspect esthétique du centre ancien du village de Vabre,**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la Société UMODIS est autorisée à remplacer les enseignes actuellement en place par une enseigne en bandeau support et une enseigne drapeau en "V" perpendiculaire à la façade au 6 rue du Suquet 81330 VABRE.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de VABRE.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Madame Françoise Pons
Fait à Vabre, le 11 juin 2025



Françoise PONS
Maire de Vabre (Tarn)
81

Maire de VABRE